

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 13 (1922)

Artikel: Genève
Autor: Duvillard, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève.

Genève est probablement, de toutes les villes suisses, celle où les polémiques pédagogiques ont la plus grande acuité. Les questions d'école y deviennent prétexte à des polémiques acerbes, où la haine politique se satisfait sous l'hypocrite manteau du bien public et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'exemple caractéristique de cette « psychose » est fourni par la *polémique anti-espérantiste*. Le « hideux jargon » a été l'objet d'attaques virulentes, ne manquant pas de verve mais péchant par objectivité. Les horreurs imprimées dans certains quotidiens n'ont pas empêché les quatre-vingt-quinze délégués de vingt-quatre pays de se réunir dans les salons de la Société des Nations et de traiter, avec le calme des gens sensés, les questions éducatives qui se rattachent à l'esperanto. Nous ont-ils convaincus ? Je n'oserais le prétendre. Tout ce que je saurais dire, c'est qu'ils ont fourni la preuve de l'utilité de la langue auxiliaire, qu'ils ont discuté en toute tranquillité et qu'ils ont fait de bon travail. Quelle est l'aide que peut apporter l'étude de l'esperanto à celle de la langue maternelle ? Quelle valeur l'esperanto peut-il avoir comme étude préliminaire à celle d'autres langues ? Ce sont les questions essentielles envisagées dans ces assises internationales animées d'un bel idéalisme. Elles n'ont pas été résolues. Elles ont été posées seulement et les délégués se préoccupent maintenant de réunir les documents susceptibles de fournir une réponse satisfaisante.

Un journaliste a traité du problème délicat du *surmenage*. Il l'a résolu en quelques lignes et un peu malmené ceux qui ne pensaient pas comme lui.

La maturité sans grec et sans latin a fait aussi couler beaucoup d'encre. Mais, comme le sujet est spécial et que les auteurs ont usé de prudence, l'incompétence a été moins visible. Le cheval de bataille des feuilles quotidiennes, c'est l'interdiction du *cinéma* aux enfants de moins de dix ans et l'obligation d'être accompagnés pour les jeunes gens âgés de moins de seize ans. Il est permis de se demander si l'impartialité des journalistes est complète. Ils sont, en effet, liés aux entrepreneurs de spectacles cinématographiques par des contrats d'annonces souvent avantageux. On peut supposer que cette publicité n'est pas sans influence sur les attaques régulières des grands journaux. La question du cinéma éducatif reste à l'ordre du jour. Le moment est venu de reviser le règlement qui a vieilli. Mais ce remaniement doit se faire sans pression et en dehors de l'influence des agences de films. Tout se transforme en matière de cinéma ; le rythme de cette transformation est aussi accéléré que l'allure des personnages qui gesticulent sur l'écran.

Les écoles ont organisé de nombreuses soirées en faveur de leurs fonds de courses. *L'école secondaire et supérieure des jeunes filles* a fêté le 75^e anniversaire de sa fondation en organisant au Bâtiment électoral une vente de travaux d'élèves. Le succès de cette manifestation prouve une fois de plus l'intérêt que porte la population aux questions d'école. C'est au nom de cet intérêt que nous désirons que les questions pédagogiques soient traitées avec objectivité et que les éducateurs qui n'ont pas l'heur de plaire soient combattus avec courtoisie. Les mœurs politiques ne sont pas à leur place dans les controverses sur l'éducation. L'anniversaire de l'Ecole secondaire fut une belle fête de la famille genevoise. M. Duchosal, directeur de l'établissement, et le personnel enseignant placé sous sa direction, ont reçu, à cette occasion, la récompense de leurs efforts et de leur vigilance.

Pour l'Avenir a innové. Cette fondation a convié, à un spectacle cinématographique choisi, les citoyens que ne laisse pas indifférents l'avenir intellectuel du pays. Le résultat financier a prouvé à M. André Oltramare, président de *Pour l'Avenir*, que son œuvre était acceptée et qu'il pouvait compter sur la bienveillance du public.

M. Rauch, directeur de l'*Ecole d'activité manuelle*, apôtre convaincu des méthodes concrètes d'enseignement, a scandalisé le corps enseignant en portant sur les méthodes d'éducation des jugements sévères. Savonarole de l'école, M. Rauch dit rudement sa pensée. Nous ne saurions lui en vouloir d'être sincère. Tout au plus pourrions-nous lui demander de se renseigner avant que de juger.

Le corps enseignant primaire n'est pas ingrat, il a prouvé sa reconnaissance à MM. Charvoz et Mégard qui ont travaillé avec assiduité au relèvement du taux des *pensions de retraite*.

La *Société suisse en faveur de la Société des Nations*, a ouvert un concours sur le sujet suivant : « Sous quelle forme simple et pratique pensez-vous qu'il convienne d'exposer aux élèves des classes supérieures de l'école primaire ce qu'est la Société des Nations et comment elle est organisée ? » Ce sujet me paraît avoir provoqué un grand intérêt dans notre canton. Il est à souhaiter que les instituteurs d'autres cantons répondent nombreux. C'est en effet tout le problème de l'enseignement, de l'entraide qui est soulevé. C'est aussi celui de la solidarité, c'est celui de la paix, celui du bonheur ; il vaut la peine d'y songer.

Sous les auspices de l'Union des Instituteurs primaires genevois, deux visites du corps enseignant à la Ligue des Nations et au Bureau international du Travail ont attiré de nombreux instituteurs heureux de se documenter sur l'œuvre accomplie. Cette collaboration entre le corps enseignant et les dirigeants des orga-

nisations de la Société des Nations montre l'intérêt que l'on porte dans certains milieux à l'influence de l'école. Chaque jour cette influence grandit. Il arrive que cette importance effraye un peu.

Sous la direction du docteur Heinis, le *cabinet d'orientation professionnelle* de l'Institut Rousseau a poursuivi ses travaux. Ce bureau a acquis droit de cité. Fait curieux, il n'a pas été brocardé, serait-ce l'indice de son utilité ? J'incline à croire que les journalistes n'ont pas osé exercer leur verve à son sujet, parce que le problème du pain quotidien est si aigu qu'il serait mal-séant d'en plaisanter.

L'*Institut Rousseau* a organisé à Thonon un *cours de vacances* très réussi. Cet échange international n'est pas sans intérêt. La France, jusqu'ici, a été rebelle au mouvement pédagogique moderne. Il est réjouissant de constater que les autorités académiques de la Savoie ont donné asile à l'École des Sciences de l'Éducation. La vérité est en marche, rien ne l'arrêtera. La Société pédagogique genevoise a invité M. Rauch à faire sur ce sujet : « Les mains au service de l'intelligence » une charmante causerie. Agressif dans ses articles et souvent injuste, M. Rauch sait, dans ses discours, tempérer son ardeur.

Emus par les misères des Russes affamés, un groupe d'instituteurs genevois, patronné par le Haut Commissariat du Docteur Nansen et par le Comité suisse de secours a organisé des conférences sur la famine en Russie. Cette activité a eu des résultats heureux. Les fonds réunis au cours de ces séances ont montré que la population n'est pas insensible aux misères d'autrui et qu'elle sait faire des sacrifices lorsque les faits lui sont présentés avec objectivité.

On se demande si l'école pourra achever la tâche immense que la vie lui pose à chaque instant, si elle n'en souffrira pas et si, à vouloir trop embrasser, elle ne négligera pas son rôle essentiel.

L'événement pédagogique international a été le *Congrès d'Éducation morale*. Cinq cents participants ont discuté de l'enseignement de l'histoire et de la solidarité. M. Zollinger a eu le bonheur de faire adopter un vœu en faveur de la création d'un bureau international d'éducation. Cette question n'est pas nouvelle. La Fédération internationale des syndicats se préoccupe de la mise en œuvre d'une vaste *fédération internationale* des instituteurs. Si tous ces efforts doivent aboutir au règne de la paix et à l'amélioration des méthodes, nous ne pouvons que leur souhaiter le plus complet succès.

M. Seitz, professeur d'histoire à l'Université, qui avait accepté de diriger le *Collège* depuis trois ans, a repris son enseignement. M. Léopold Gautier, ancien directeur de l'École nouvelle de Lausanne, a été appelé à le remplacer. Les regrets que le départ de M. Seitz a provoqués ont été atténués par les espoirs qu'a fait

naître l'arrivée de M. Gautier. Le Collège, sous une direction ferme et avisée, poursuivra le mouvement de réforme que M. Seitz avait si bien commencé. L'Université a perdu, en la personne de M. *Cailler*, professeur d'analyse et de mécanique rationnelle, l'un de ses plus illustres représentants. Le décès prématuré de M. *Guye*, professeur de chimie théorique, a mis en deuil non seulement l'Université de Genève, mais la science tout entière. De tels hommes sont l'honneur de notre petit pays; ils ne sauraient être remplacés. Leur perte est de celles qui se font plus vivement sentir au fur et à mesure que passent les années!

L'*assurance scolaire obligatoire* a pu être organisée. Elle a rendu d'incontestables services aux familles modestes. Mais son fonctionnement a révélé certains déficits d'ordre moral qui s'atténueront quand l'esprit mutualiste aura soufflé sur notre population. Un déficit de plus de deux cent mille francs obligera le Conseil d'administration d'augmenter les cotisations. En période de crise, ce sera une lourde charge pour les ménages modestes. Les familles aisées devraient comprendre leur devoir et ne pas revendiquer les soins médicaux quand elles sont capables de payer, sans trop de peine, les honoraires du médecin. C'est le principe même de l'assurance mutuelle. Le Comité directeur ferait bien d'examiner les moyens de faire l'éducation mutualiste des parents.

Le corps enseignant des écoles enfantines, primaires et secondaires est maintenant au bénéfice de *pensions de retraite* augmentées. Le résultat de cette heureuse amélioration n'a pas tardé à se faire sentir. Un certain nombre de régents et de régentes ont demandé leur retraite et ont permis aux jeunes instituteurs, et surtout aux jeunes institutrices, d'obtenir la direction d'une classe. L'émigration et le fléchissement de la natalité ont diminué, dans de notables proportions, le nombre des élèves des écoles enfantines et primaires. Cette diminution entraîne la disparition des classes devenues inutiles et met en disponibilité des forces jeunes qui ne demanderaient qu'à montrer leur savoir-faire. C'est un peu sous le coup de préoccupations de cet ordre que M. le conseiller d'Etat Mussard a présenté au Grand Conseil un projet de loi sur la *limite d'âge* dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Les régents et les régentes devraient, aux termes de ce projet, résilier leurs fonctions à l'âge de soixante-deux ans révolus. Les maîtres des établissements secondaires et professionnels ne seraient obligés de le faire qu'à soixante-cinq ans. Les « secondaires » se sont opposés de toutes leurs forces au projet. Leurs arguments sont d'ordre pédagogique, moral et juridique. Il y a certainement quelque chose de cruel à fendre l'oreille aux fonctionnaires sérieux qui ont l'amour de leur art. Mais on se demande ce que fera le Conseil d'Etat pour rajeunir les cadres

ou diminuer le nombre des postes devenus superflus. Les « primaires » ne s'opposent pas, en principe, au projet, mais font toutes réserves de droit quant aux conséquences que la loi pourrait avoir pour les personnes actuellement en fonctions.

Le système de promotion introduit au Collège l'an dernier a présenté des avantages. Les épreuves semestrielles remplaçant les examens ont eu, sur le travail des collégiens, l'influence régulatrice que les initiateurs en attendaient. Il est acquis, dès maintenant, que *les examens* ne sont pas indispensables à la bonne marche des études, mais il est reconnu, non moins explicitement, qu'une vérification est nécessaire.

Il y a quelques années, les jeunes filles de l'École secondaire pouvaient, après un certain temps passé dans la section dite de raccordement, être inscrites dans l'une des quatre sections du Gymnase, et là, obtenir le certificat de maturité nécessaire à l'immatriculation à l'Université. Dorénavant, grâce à la loi modifiant l'organisation de l'École secondaire, les jeunes filles pourront obtenir la maturité réelle sans être obligées de passer par les classes supérieures du Collège. L'École secondaire comprendra une division inférieure de trois années, une division supérieure formée de quatre sections. Les sections littéraire, pédagogique et commerciale comptent quatre années d'études ; la section réelle en compte cinq. Le Grand Conseil a adopté ce projet en admettant le point de vue de M. Mussard qui a reconnu certains inconvénients au système co-éducatif introduit dans la section supérieure du Gymnase. Nous ne sommes pas mûrs pour le système anglo-saxon et nous préférons encore nos vieilles coutumes aux hardiesses américaines. Ce n'est pas à dire qu'un temps ne viendra pas où nous pourrons enseigner jeunes gens et jeunes filles dans les mêmes établissements. L'évolution n'est pas encore achevée. Il faut avoir patience.

La crise de chômage a rendu nécessaire la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à quinze ans révolus. Les jeunes gens âgés de moins de quinze ans ne peuvent quitter l'école que s'ils font la preuve d'un engagement. Cette mesure était nécessaire pour parer aux risques moraux du désœuvrement de la jeunesse. Elle a été bien accueillie par la population.

Les chômeurs ont suivi avec assiduité un certain nombre de cours théoriques et pratiques créés à leur intention. Il y a, malgré la dureté des temps, un désir de s'instruire qui fait augurer favorablement de l'avenir.

E. DUVILLARD.